



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

- en exercice : 65
- présents : 47
- votants : 53
- 0 contre 0 abstention

Objet :

Délibération 2026/30

**Service public de
l'alimentation en eau potable
Diagnostics périodiques
des forages**

Le **vendredi dix-neuf juin 2026 à neuf heures trente,**

Le conseil du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS FRONSADAIS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT ANDRE DE CUBZAC sous la présidence de Monsieur Christophe MARTIAL.

Date de convocation : 8 juin 2026

Présents :

M. MERVEILLAUT - M. BARBE - M. BELLOT - M^{me} COLOMBANI - M. CHAUMEIL - M. TESSIER - M. BLANC - M. EYMA - M. CENNI - M. DUBOSCQ - M. GARANTO - M. BENETEAU - M. TROTTIN - M. LACHAUD - M. DUMAS DE LA ROQUE - M. VERRIER - M. DUBOUREAU - M^{me} LOUBERT - M^{me} MOUTET - M^{me} BERNARD - M. DEJEAN - M. MALARET - M. COUQUIAUD *représentant la communauté de communes du Fronsadais*

M. THUILLIAS - M. AUNEAU - M. LEVEQUE - M^{me} JEAN - M. MEYER - M. BERTRAND - M. MIGNER - M. COURSEAU - M. PINSTON - M. POTIER - M. MARTOS - M. SUBERVILLE - M^{me} LOUBAT - M^{me} BOURSEAU - M. VIEUX *représentant la communauté de communes du Grand Cubzaguais*

M. CHARRIER (CAVIGNAC) - M. PHILIPPOT (CAVIGNAC) - M^{me} PORTE (CEZAC) - M. BENOIST (CEZAC) - M^{me} BATARD (CUBNEZAIS) - M. BAGUET (MARCENAI) - M. GAUDRY (MARCENAI) - M. CARLIER (MARSAS) *représentant la commune et la communauté de communes Latitude Nord Gironde*

Membres absents excusés ayant donné procuration :

- M. ETOURNEAUD (CDC DU FRONSADAIS) : pouvoir à M. BLANC (CDC DU FRONSADAIS)
- M^{me} MAUBERT-SBILE (CDC DU FRONSADAIS) : pouvoir à M. MALARET (CDC DU FRONSADAIS)
- M. VALEIX (CDC DU FRONSADAIS) : pouvoir à M. COUQUIAUD (CDC DU FRONSADAIS)
- M. FERRE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) : pouvoir à M. LEVEQUE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M^{me} DELAGARDE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) : pouvoir à M. SUBERVILLE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M. DESPERIEZ (CDC LATITUDE NORD GIRONDE/CUBNEZAIS) : pouvoir à M^{me} BATARD (CDC LATITUDE NORD GIRONDE/CUBNEZAIS)

Membres absents excusés (sans procuration) :

M. PEBAYLE - M. MILLAIRE - M. LASNEL - M. MAILLET - M. PINO - M. PEQUIGNOT - M^{me} GIBERTAUD - M. GUIJARRO - M. QUEYROU - M. CABOY *représentant la communauté de communes du Fronsadais*
M. SOUM (MARSAS) - M. DUPONT (MARSAS) *représentant la commune et la communauté de communes Latitude Nord Gironde*

Vu l'arrêté du 18 mars 2026 fixant les règles générales prévues à l'Article R. 211-21-4 du Code de l'Environnement pour travaux de sondage ou de forage, de création de puits ou d'ouvrages souterrains non destinés à un usage domestique en vue de la recherche, de la surveillance ou du prélèvement d'eau souterraine et travaux de remise en état exécutés lors de l'arrêt de l'exploitation ;

Vu l'article 6.3 portant sur la surveillance et l'entretien des forages qui dispose, paragraphe 2, qu'"une inspection périodique doit être réalisée, au moins une fois tous les dix ans dans chacun des deux cas suivants : d'une part pour les forages situés dans les périmètres de protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, dès lors qu'ils recoupent les aquifères prélevés par ces captages, et d'autre part pour les ouvrages qui recoupent plusieurs aquifères superposés" ;

Vu que les diagnostics des forages de Doret à SAINT ANDRE DE CUBZAC, Palu de Rabi aux BILLAUX, La Brauge à PEUJARD et Les Nauves à SALIGNAC – VAL DE VIRVEE ont été réalisés en 2014 ;

Afin de répondre à la réglementation en vigueur ;

Afin de contrôler le vieillissement et l'état mécanique des équipements, le rendement et le fonctionnement hydrodynamique de l'ouvrage, la cimentation de l'espace annulaire des équipements de la chambre de pompage ;

Considérant que la mise en service du nouveau forage de MARCENAI permettra d'assurer la distribution d'eau potable lors des phases d'arrêt de chaque ouvrage, nécessaires à la réalisation des diagnostics ;

Vu le montant des diagnostics des quatre ouvrages estimé à 60.000 € HT ;

Vu que la somme est inscrite au budget primitif du service public de l'alimentation en eau potable de l'exercice 2024 ;

Le président propose :

1. de réaliser les diagnostics des forages de Doret à SAINT ANDRE DE CUBZAC, Palu de Rabi aux BILLAUX, La Brauge à PEUJARD et Les Nauves à SALIGNAC – VAL DE VIRVEE.
2. de lancer toutes les démarches préalables nécessaires qui aboutiront à la signature d'un marché portant sur la réalisation des diagnostics des forages de Doret à SAINT ANDRE DE CUBZAC, Palu de Rabi aux BILLAUX, La Brauge à PEUJARD et Les Nauves à SALIGNAC – VAL DE VIRVEE.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

1. Décide de réaliser les diagnostics des forages de Doret à SAINT ANDRE DE CUBZAC, Palu de Rabi aux BILLAUX, La Brauge à PEUJARD et Les Nauves à SALIGNAC – VAL DE VIRVEE.
2. Autorise le président à lancer toutes les démarches préalables et à signer tous documents nécessaires qui aboutiront à la signature d'un marché portant sur la réalisation des diagnostics des forages de Doret à SAINT ANDRE DE CUBZAC, Palu de Rabi aux BILLAUX, La Brauge à PEUJARD et Les Nauves à SALIGNAC – VAL DE VIRVEE.
3. Dit que la dépense correspondante d'un montant de 60.000,00 € HT soit 72.000,00 € TTC est inscrite au budget primitif du service public de l'alimentation en eau potable de l'exercice 2024.

Fait à SAINT ANDRE DE CUBZAC,
Le 22 juin 2026.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DU
CUBZADAIS FRONSADAIS

Christophe MARTIAL

Président du SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS

Mickaël COURSEAUX, secrétaire de séance

